

Comment la technologie opère le passage de l'action individuelle à l'action collective? Une perspective possessive

Nicolas Bencherki

Université TÉLUQ, RECOR

Une version plus récente de cet article est parue en tant que :

Bencherki, N. (2023). Comment la technologie opère le passage de l'action individuelle à l'action collective ? Une perspective possessive. *Communication & management*, 20(1), 15–29. <https://doi.org/10.3917/comma.201.0015>

Résumé

Nous soutenons que la technologie permet à la possession et à la propriété d'opérer la capture et l'agrégation de l'action individuelle. Ainsi, à travers la sociologie de Gabriel Tarde, nous proposons une théorisation de la propriété et de la possession plus riche que la définition légale qui prévaut dans les études organisationnelles en général, et en communication organisationnelle en particulier. En revisitant des études récentes sur les technologies numériques, cette nouvelle perspective révèle comment elles permettent l'appropriation de l'action par l'organisation. En guise de conclusion, nous nous interrogerons sur la distribution plus ou moins équitable de l'agentivité à la lumière des implications politiques de la technologie.

Mots-clés : *action collective, constitution communicationnelle des organisations, propriété, technologie*

Abstract : How technology operates the passage from individual to collective action: a possessive perspective

We propose that technology stresses the role of possession and property in the study of organizations, as it captures individual action and aggregates it into the collective. We thus offer a richer theorization of property and possession than the legal definition that prevails in organizational studies in general, in organizational communication in particular, thanks to the sociology of Gabriel Tarde. This new vision will allow us to see, by revisiting recent studies on digital technologies, how they allow the appropriation of action by the organization. We will end by exploring the political implications of technology in terms of the more or less equitable distribution of agency.

Keywords: *collective action, communicative constitution of organizations, property, technology*

L'expérience¹ d'un consultant contribue-t-elle au savoir organisationnel de sa firme ? L'exploit d'un *hacker* participe-t-il à un mouvement collectif ? Un message sur Twitter permet-il à une agence gouvernementale de résister à la censure d'un président ? Ces questions, inspirées d'études récentes, soulèvent l'enjeu de l'intégration d'actions individuelles, situées dans l'espace et le temps, à l'action collective (Dawson et Bencherki, 2021 ; Dobusch et Schoeneborn, 2015 ; Schoeneborn, 2013). Plusieurs études ont cherché à comprendre comment s'opère le passage du « micro » au « macro » (e.g., Collins, 1988 ; Daft et Steers, 1986). Pourtant, le sociologue français Gabriel Tarde remarquait déjà en 1898 qu'il s'agit d'un problème d'agrégation (Tarde, 1898). Plus récemment, Bruno Latour et ses collègues notaient que ce mouvement d'agrégation, qui permet de passer d'un niveau à l'autre, se faisait grâce aux technologies de l'information et de la communication, qui permettent les calculs rendant possible ces mouvements (Latour *et al.*, 2012). Cette intuition permet peut-être de clarifier le rôle crucial de la technologie dans les organisations. En effet, la recherche sur les rapports entre technologie et organisation s'est concentrée principalement sur la reprise de la technologie dans les actions humaines, ou encore sur la manière dont celles-ci sont « inscrites » dans une technologie qui leur prête sa durabilité, en théorisant les usages, les affordances ou encore la sociomatérialité (Cooren, 2020 ; Leonardi, 2013 ; Orlikowski, 2007). Cette littérature, toutefois, ne clarifie pas comment l'action individuelle devient organisationnelle.

Pourtant, certaines études empiriques portant plus clairement sur les technologies numériques en entreprise montrent l'importance de considérer différents « niveaux » d'analyse (e.g., Lambotte *et al.*, 2018). Par ailleurs, certains classiques, tels que Mintzberg (1979), suggèrent que la technologie a un rôle *constitutif* puisqu'elle permet ou contraint la structure de l'organisation et limite le répertoire d'action qui lui est disponible. Il faut donc comprendre comment la technologie permet à des actions individuelles de devenir collectives, en sortant d'une simple reconnaissance de la dualité entre agentivité humaine et matérialité. En effet, alors que la recherche a souvent distingué le social et le technologique pour ensuite tenter de les reconnecter au frais d'un important effort théorique, il semble que ces deux domaines devraient être, « au contraire, analysés ensemble via une ontologie relationnelle centrée sur leur enchevêtrement constitutif et sur la mise en pratique de la technologie² » (Faraj et Azad, 2012, 249). La réponse semble donc devoir venir d'une ontologie relationnelle.

En particulier, la technologie est constitutive des organisations dans la mesure où elle inscrit des textes et leur confère la capacité d'agir au-delà du contexte de leur écriture initiale (Cooren, 2004), leur permettant ainsi d'acquérir une relative autonomie par rapport à leurs auteurs (Bencherki, 2016). Ces inscriptions peuvent toujours être contestées ou détournées (Akrich, 1992), mais pour l'essentiel la technologie correspond à une « architexture » dans la mesure où elle offre le substrat matériel qui délimite les conditions d'écriture, de circulation, de consommation et de renégociation des scripts organisationnels, qu'elle « pré-écrit » (Bazet *et al.*, 2017 ; Hémond *et al.*, 2017). Ainsi, par les « architextes » qu'elle rend possible, la technologie participe aussi, sans uniquement reposer sur l'agentivité humaine, à la capacité des organisations d'agir et d'exister.

Dans cet article, nous proposons de clarifier la manière dont la technologie peut opérer le passage de l'action individuelle à l'action collective, et donc constituer l'action organisationnelle,

¹ Je tiens à remercier Gabrielle P. Fortier pour sa relecture minutieuse de ce texte et ses commentaires judicieux.

² Je traduis toutes les citations de l'anglais.

en suggérant que c'est grâce à sa capacité à établir des relations de possession et de propriété, moyennant une redéfinition de ces termes : la possession correspond au processus relationnel par lequel un être, dont l'organisation, acquiert l'action d'un autre, tandis que la propriété est la garantie que cette relation va perdurer. Dans cet article, nous considérerons la possession et la propriété conjointement, puisque la seconde correspond à la capacité de la première à perdurer, et non pas à une notion distincte. Ainsi, le rôle central de la technologie s'explique par le fait qu'elle permet de capturer l'action individuelle et de l'agréger dans une action collective. Ainsi, une telle perspective « possessive » de la relationnalité permet de mieux comprendre le rôle clé des nouvelles technologies et du numérique dans la constitution des organisations : elles approprient l'agentivité au nom de l'organisation, permettant à celle-ci d'agir. En particulier, via la notion d'architexture, la technologie apparaît comme étant en mesure d'effectuer de telles appropriations de manière autonome, ce qui a des implications importantes quant à la façon dont on peut y résister.

Nous offrirons une théorisation plus riche de la propriété et de la possession que celle restreinte à une définition légale qui prévaut dans les études organisationnelles et en communication organisationnelle en particulier, grâce à la sociologie de Gabriel Tarde. Cette nouvelle vision nous permettra de constater, en parcourant des études récentes sur les technologies numériques, comment elles permettent l'appropriation de l'action par l'organisation. Ainsi, on peut comprendre les niveaux d'analyse comme des actes successifs d'appropriation (Lambotte *et al.*, 2018). Nous terminerons en explorant les implications politiques de la technologie en termes de distribution plus ou moins équitable de l'agentivité.

1. Vers une vision « possessive » de la relationnalité

Pour établir une vision relationnelle du rôle de la technologie, il faut tout d'abord étendre la relationnalité au-delà des seuls humains, auxquels elle a souvent été limitée. Par exemple, pour Emirbayer (1997), elle concerne les « transactions » entre les individus, tandis que pour Cooper (2005) elle correspond à la manière dont les humains découvrent ensemble ce qu'ils peuvent faire. Plus récemment, toutefois, l'approche de la communication constitutive des organisations (CCO) a formulé, en puisant dans la théorie de l'acteur-réseau (Latour, 2005) et dans le réalisme agentiel de Karen Barad (2007), une théorie de la *relationnalité communicationnelle* qui ne dépend pas de la nature des êtres qui y participent (Cooren, 2018 ; Kuhn *et al.*, 2017). Cette extension de la relationnalité aux non-humains est possible car la relationnalité communicationnelle se concentre sur l'action et l'agentivité en tant que capacité d'agir (Brummans, 2018) : ce qui est mis en relation, ce ne sont pas tant des humains et des choses, mais bien des actions qui circulent au-delà de leur contexte de création, alors que d'autres personnes ou choses les reprennent ailleurs et à un autre moment (e.g., Castor et Cooren, 2006). Pour les chercheurs en CCO, plutôt que de considérer les êtres comme les origines de l'action, c'est la circulation de l'action qui constitue les êtres. En ce sens, la relationnalité communicationnelle délaisse l'*être* comme principe de la recherche, puisque l'existence des choses, dont l'organisation, est justement ce qui doit être expliqué.

Afin de clarifier comment se déroule cette circulation de l'action, certains chercheurs adoptant la relationnalité communicationnelle expliquent l'*être* en se tournant, plus ou moins explicitement, vers l'*avoir* (Bencherki et Cooren, 2011 ; Cooren, 2018). Ce faisant, ils suivent l'intuition de Gabriel Tarde, selon qui :

« De ce principe, *je suis*, impossible de déduire, malgré toute la subtilité du monde, nulle autre existence que la mienne ; de là, la négation de la réalité extérieure. Mais posez d'abord ce postulat : "J'ai" comme fait fondamental, l'*eu* et l'*ayant* sont donnés à la fois comme inséparables » (1893, 43).

Ainsi, en posant l'*avoir* comme principe de l'investigation, il est possible d'adopter une perspective véritablement relationnelle, capable de rendre compte de la constitution des *êtres* que sont le possesseur et le possédé. En partant de l'être, il faudrait expliquer non seulement pourquoi les personnes et les choses existent, mais aussi pourquoi elles auraient besoin d'entrer en relation. En partant de l'avoir, alors on reconnaît que les termes de la relation ne préexistent pas celle-ci, mais en résultent. En expliquant les processus de possession, on explique à la fois les êtres et la relation entre eux. Ainsi, pour le philosophe britannique William James, « *le Moi d'un homme est la somme de tout ce qu'il PEUT appeler sien*, non seulement son corps et ses pouvoirs psychiques, mais ses vêtements et sa maison, sa femme et ses enfants, ses ancêtres et ses amis, sa réputation et son travail, sa terre et ses chevaux, son yacht et son compte de banque » (James, 1892, 177, emphases originales). Exister, et ce d'une façon plutôt que d'une autre, c'est donc posséder, car nous existons en tant que configurations particulières de relations entre les actions que permettent nos possessions.

Un tel lien entre la possession et la relation était déjà suggéré dans certains travaux fondamentaux pour la théorie des organisations. C'est le cas des travaux sur la théorie des coûts de transaction de Williamson (1991), pour qui la propriété - comprise comme une garantie de possession durable - est l'une des réponses possibles à certains défis d'information et d'approvisionnement, c'est-à-dire que la firme, en faisant l'acquisition de ses fournisseurs, par exemple, peut assurer la prévisibilité de leur comportement. La propriété offre donc une « sécurité » (Williamson, 1991, 288) en assurant la durabilité de certaines formes relationnelles entre les parties prenantes à l'action organisationnelle : en étant propriétaire de mon fournisseur, je suis sûr de toujours bénéficier de son travail en priorité. De manière intéressante, le même argument se retrouve aussi en philosophie. Par exemple, Stengers (2011, 45) explique - se référant à la philosophie de William James - que la continuité du Soi explique la différence entre la possession et la propriété, cette dernière correspondant à l'assurance que les possessions qui contribuent à notre existence continueront, de manière prévisible, d'être les nôtres.

2. Enrichir notre définition de la propriété et de la possession

Utiliser les termes de possession et de propriété peut donner l'impression que l'on réfère à la propriété au sens légal. Or, la propriété légale ne correspond qu'à une pratique parmi d'autres, à savoir la garantie par l'État de la durabilité de la possession. Comme le remarquait déjà Adam Smith (1776/1801, 167), la propriété « est en réalité instituée pour la défense des riches contre les pauvres, ou de ceux qui ont des biens contre ceux qui n'en ont pas du tout ». Les théoriciens du droit eux-mêmes reconnaissent que la propriété, dans ce sens, est tautologique, puisque « la vérité est que les définitions juridiques de la possession renvoient largement à la légalité elle-même » (Rose, 2015, 60). Il faut donc ouvrir la propriété et la possession pour reconnaître qu'elles s'accomplissent dans une multitude de pratiques et, en particulier, dans des pratiques communicationnelles (Bencherki et Bourgoïn, 2019).

Se libérer d'une vision strictement économique-légale permet, tout d'abord, de reconnaître qu'il n'existe pas, d'un côté, des objets appropriables en attente d'un possesseur et, de l'autre, des humains capables et méritant de les posséder. Comme l'ont montré des critiques du colonialisme, la possession et la propriété créent leurs propres objets, en découpant des aspects de la réalité en unités appropriables, confirmant ainsi la vision relationnelle selon laquelle les objets ne préexistent pas à la relation de possession qui les constitue (Nichols, 2018).

De plus, reconnaître d'autres formes de « relations possessives » ouvre la voie à tout autant de formes de résistance et de réappropriation. En effet, les personnes et les choses « peuvent s'appartenir plus ou moins, et chacune d'elles aspire au plus haut degré de possession [...] elles peuvent s'appartenir de mille manières différentes, et chacune d'elles aspire à connaître de nouvelles manières de s'approprier ses pareilles » (Tarde, 1893, 48). La possession, donc, est disponible pour tous, à condition qu'on en reconnaisse la multitude de degrés et de formes. Cette compréhension plus riche de la propriété et de la possession est possible car ce qui est possédé n'est pas une chose (ou une personne), mais bien l'action : ce que l'on capture, c'est des capacités d'agir, de l'agentivité (Callon et Law, 1995).

Cette vision relationnelle et communicationnelle de la propriété et de la possession offre une alternative à la vision conventionnelle, basée sur la propriété privée et exclusive. Elle permet de répondre à l'invitation faite par de nombreux auteurs à nous défaire des « suppositions de la propriété [qui] sont encore aujourd'hui les piliers fondamentaux de plusieurs théories des organisations et du management » (Banerjee et Arjaliès, 2021, 15) et à « abandonner une économie basée sur l'accumulation » (Banerjee *et al.*, 2020, 348). Au contraire, la vision mise de l'avant ici permet à plus de personnes d'y prendre part, chacune à sa façon et selon ses capacités. Pour reprendre Tarde, plutôt que de faire fi de la propriété et la possession, il faut plutôt permettre à chacun de se réapproprier, à sa manière, l'agentivité dont il a été dépossédé, pour espérer que « le possédé [devienne] de plus en plus possesseur, le possesseur possédé, [si bien que cette mutualité] fasse de chaque citoyen à la fois le maître et le serviteur de tous les autres » (Tarde, 1893, 42).

En reconnaissant qu'une même chose peut appartenir à plusieurs possesseurs, de diverses manières, une vision relationnelle de la propriété et de la possession souligne le fait que l'exclusivité n'est qu'un cas extrême de la façon dont la relationnalité (re)distribue l'agentivité. Il existe bien sûr des formes condamnables de possession relevant de l'exclusivité, des monopoles, du vol et du colonialisme. Loin de diluer la critique de la propriété (privée), une vision relationnelle l'affûte davantage en révélant les nombreuses occasions où, sans exclusion pure et simple, la participation est limitée et l'action est inégalement répartie. Même la théorie juridique a montré que la propriété n'est pas seulement une question de terres et de contrats : elle est un moteur dans la façon dont nous comprenons les relations sociales, de la manière dont nous « avons » des amis, enfants et époux, à celle dont nous « appartenons » à une communauté (voir Alexander et Peñalver, 2010). La propriété et la possession ne sont donc pas seulement en jeu dans les occasions exceptionnelles où un conflit sur l'accès à des ressources rares surgit ; ce sont plutôt des facettes de toutes nos relations, et le rôle de la critique est de comprendre comment nous tissons ces relations pour assurer une répartition plus ou moins égale de l'agentivité.

3. Les technologies numériques comme organes d'appropriation

Le rôle crucial de la possession et la propriété s'étend à l'ensemble des relations. Cependant, la technologie, en permettant l'inscription de textes dans la matérialité et en leur offrant une certaine durabilité, autonomise les pratiques d'appropriation et de capture qui constituent les organisations. La technologie offre donc une « architecture » (Hémont *et al.*, 2017) qui pré-scrit l'appropriation. En ce sens, une telle perspective « possessive » de la relationnalité permet de mieux comprendre le rôle clé des nouvelles technologies et du numérique dans la constitution des organisations : elles dépersonnalisent l'appropriation de l'agentivité au nom de l'organisation, permettant à celle-ci de continuer d'agir. Les technologies deviennent, pour emprunter un terme à Deleuze et Guattari (1976, 528), des « appareils de capture ».

Une telle vision permet aussi de lier ce rôle tant aux pratiques quotidiennes des individus et des technologies, qu'au contexte capitaliste au sein duquel ces pratiques s'inscrivent. En effet, par exemple, l'économie de plateforme est dénoncée comme un moyen de déposséder les travailleurs de leur labour et de leur temps, tout en les surveillant (Bucher *et al.*, 2021 ; de Matos Alves, 2018). Toutefois, les technologies numériques sont aussi présentées comme des moyens d'échapper à ce même contrôle, en réalisant des attributions et appropriations alternatives (Case et Piñeiro, 2006 ; Courpasson, 2017). Plutôt que de voir là une contradiction dans la littérature, une approche possessive suggère que la technologie permet différentes pratiques d'attribution et de (ré)appropriation, qui sont constitutives de l'organisation. Le contrôle et la résistance à celui-ci correspondent donc à des tentatives croisées d'appropriation par l'organisation de l'action des travailleurs et de réappropriation par ceux-ci de leur action.

En revisitant trois études récentes, nous pouvons mieux comprendre comment les détails précis de technologies numériques permettent l'appropriation de l'agentivité par l'organisation, mais aussi la résistance des individus à de telles appropriations. L'étude de Schoeneborn (2013) portant sur la tension entre la fonction de présentation du logiciel Microsoft PowerPoint et sa fonction de documentation est révélatrice de la capacité de la technologie numérique à approprier l'agentivité individuelle, sans qu'il s'agisse de l'intention de l'auteur. En effet, son étude a pour cas une firme de consultants ayant mis en place deux bases de données visant à recueillir les commentaires des consultants sur leur expérience terrain, ainsi que tout documents pertinents, afin d'en faire bénéficier leurs collègues. Dans la plupart des cas, il s'agit des présentations PowerPoint, consignnant les modèles, outils conceptuels et apprentissages du consultant. Schoeneborn (2013, 1786) décrit donc la conjonction des présentations et des bases de données grâce auxquelles elles sont partagées comme un « processus de capture de la connaissance », puisque cet ensemble transforme le savoir et l'expérience individuels en apprentissage organisationnel. La base de données, en offrant peu de possibilité de contextualiser chaque document et en rendant celui-ci disponible à l'ensemble des collègues, incluant des collègues futurs, « pré-scrit » que seuls certains types de contributions sont appropriables par l'organisation : les présentations génériques et généralisables, réduisant l'expérience du consultant à trois « genres » typiques que Schoeneborn identifie dans son étude. Ainsi, les consultants doivent adapter le contenu de leurs présentations à la nouvelle fonction de documentation que suppose la base de données, pour rendre leurs expériences appropriables par d'autres, tout en gardant leur marque originale et donc affirmer que c'est aussi *leur* expérience. Par conséquent, une technologie servant principalement à réaliser des présentations devient constitutive de l'action de l'organisation, en permettant à celle-ci de « savoir » comment intervenir dans de futurs mandats de consultation, grâce à son inscription dans

une chaîne de relations possessives déployée par la base de données, qui offre ainsi une « architecture » pour l'appropriation de la connaissance et, donc, l'apprentissage organisationnel.

Ensuite, l'étude de Dobusch et Schoeneborn (2015) vise à comprendre l'*organisationalité* du réseau informel de hackers *Anonymous*, c'est-à-dire la manière dont ce collectif « fluide », sans frontières ni hiérarchies claires, démontre néanmoins une forme d'agentivité collective. Ce que cette étude montre, tout d'abord, c'est que l'anonymat offert par les plateformes qu'utilisent les personnes liées à ce réseau (4Chan, PiratePad, etc.) rend ambiguë l'identité des auteurs d'une action ou d'un message donné. Ainsi, la technologie employée opère la capture des actions individuelles, tout d'abord, en rompant le lien entre l'action et son auteur. Cela permet à diverses autres personnes de s'approprier des actions au nom d'*Anonymous*, en utilisant ces mêmes technologies, ou de l'attribuer à d'autres individus (par exemple, quand une action tourne mal, elle est souvent attribuée à une personne isolée). Puisqu'aucune forme d'adjudication, de vérification ou de garantie n'est offerte par la plateforme elle-même, d'autres peuvent aussi contester de telles appropriations ou attributions. En effet, ce que la technologie permet, ici, c'est l'agrégation et l'organisation, en fils de discussion, de conversations et d'affirmations verbales, les unissant en « communautés » qui deviennent les acteurs collectifs auxquels il s'agit d'attribuer ou non les actions en question. Les liens hypertextuels font aussi de ces communautés des espaces intermédiaires, dans la mesure où ils peuvent agréger des conversations ou débats ayant lieu sur d'autres sites ou d'autres médias. Ensuite, ce que l'étude montre également, c'est que lorsque les pratiques possessives prennent principalement la forme d'actes de langage, alors elles peuvent se poursuivre à travers diverses plateformes. En ce sens, l'architecture de plateformes où les collectifs de hackers discutent de leurs exploits ont pour effet de sédimenter leurs discussions, aussi antagonistes soient-elles, pour former des communautés qui peuvent s'approprier ces exploits et permettre à *Anonymous* de se constituer en acteur collectif.

Finalement, une troisième étude intéressante pour notre propos est celle de Dawson et Bencherki (2021). Les auteurs y montrent comment, dans les États-Unis de Donald Trump, des employés de la fonction publique utilisaient des comptes Twitter anonymes parodiant ceux de leurs organisations pour contourner des limites imposées quant au type de contenu qu'ils peuvent publier. L'étude montre comment ces personnes attribuent leurs messages à leur organisation tout en s'en distinguant pour échapper à son contrôle, par la formulation de leurs messages, mais aussi par leur utilisation de mot-clics (*hashtags*), par les « retweets », par la mention des comptes officiels, l'emploi de logos similaires à ceux de l'organisation et d'autres éléments tant textuels qu'extratextuels que permet la plateforme. Ainsi, les comptes parodiques peuvent, parfois dans un même message, attribuer leurs propos et actions à l'organisation et se les réapproprier, prêtant ainsi leur voix à l'organisation censurée, tout en affirmant leur autonomie face à cette même censure. Les possibilités de la plateforme - par exemple, le fait de pouvoir créer des fils de conversation, d'apostropher un autre compte ou encore de s'affilier à un thème par un hashtag - permettent aux usagers de maintenir un relatif anonymat, tout en interpellant leur organisation et en s'associant au mouvement #resist, créant une tension entre ces deux affiliations possibles. Dans cette étude, la technologie est une architecture pré-écrivain des pratiques langagières autant que canalisant les possibilités relationnelles entre les individus et les organisations.

Tableau 1 : Les technologies numériques soutiennent les pratiques possessives qui constituent l'organisation

	Pratiques d'appropriation et d'attribution	Rôle « architextural » de technologies numériques	Effet constitutif des relations possessives
<i>Schoeneborn (2013)</i>	Une base de données centrale compile et diffuse certains types de présentations téléversées par les consultants, appropriant certaines des expériences de ceux-ci comme connaissance organisationnelle.	La base de données impose que seuls certains types de documents y soient déposés, puisqu'elle les centralise, ne permet pas de les contextualiser, en permet le partage et la consultation à travers une diversité de secteurs différents et les rendra disponibles même à de futurs consultants.	La firme de consultants <i>apprend</i> de certaines expériences de ses employés en s'appropriant leur savoir, mais limite les types d'expériences que les employés peuvent partager.
<i>Dobusch et Schoeneborn (2015)</i>	Une plateforme agrège des messages anonymes attribuant des actions au réseau <i>Anonymous</i> ou contestant ces attributions, constituant ainsi une communauté agissante.	Les plateformes découplent les actions de leurs auteurs par l'anonymat et offrent un espace où sont réunies et organisées des conversations multimodales, créant ainsi une « communauté » pouvant être l'autrice de ces actions.	Le réseau <i>Anonymous</i> agit en tant qu'acteur collectif en s'appropriant l'action anonyme des individus et les individus se constituent comme membres à part entière de celui-ci en tentant de lui attribuer leurs actions.
<i>Dawson et Bencherki (2021)</i>	Twitter rend disponibles des fonctionnalités grâce auxquelles des messages et actions sont attribués à l'organisation ou désattribués de celle-ci par le langage mais aussi des mot-clics, retweets et autres pratiques.	Twitter est un support aux pratiques verbales mais offre aussi des caractéristiques techniques permettant l'attribution de l'action.	Les individus offrent une plus grande agentivité à l'organisation qui les emploie en contournant la censure, tout en constituant un réseau de résistance en s'affiliant à #resist et en affirmant agir indépendamment de leur organisation.

Ces trois études, résumées dans le Tableau 1, montrent que le passage de l'action individuelle à l'action collective repose sur la capacité de la technologie à permettre, mais aussi canaliser, les pratiques communicationnelles par lesquelles, performativement, il est établi à *qui* ou à *quoi* appartient l'action. En ce sens, la technologie offre une « architexture » qui pré-scrit certaines possibilités spécifiques d'attribution et d'appropriation, et donc d'établissement de relations possessives (Bazet *et al.*, 2017 ; Hémond *et al.*, 2017). En effet, l'action n'appartient pas, intrinsèquement, à son auteur ; la technologie contribue à rompre ce lien lorsqu'il existe et à le recréer continuellement ; autrement, nous n'aurions pas à craindre la dépossession (Cooren, 2010). Ainsi, la possibilité pour une organisation d'*apprendre*, d'*agir* ou de *s'exprimer*, entre autres choses, n'est pas donnée, mais résulte de la manière dont l'agentivité individuelle lui est attribuée. Le rôle de la technologie, en ce sens, est de permettre à des contributions individuelles d'être attribuées à l'organisation ou, depuis sa perspective, appropriées en son nom.

Nous avons vu que la technologie contribue aussi à une certaine autonomisation des pratiques communicationnelles par lesquelles la possession et la propriété se font. En effet, il ne s'agit pas uniquement de pratiques qui s'accomplissent par l'action intentionnelle des individus, mais aussi de possibilités offertes, plus ou moins, par les bases de données et les plateformes où

cette action se déploie. C'est pourquoi, même si la possession et la propriété sont au cœur de toutes nos relations sociales, elles atteignent un certain degré d'autonomisation lorsqu'elles se déploient par la technologie : tout document conforme versé dans la base de données devient un savoir organisationnel ; tout message écrit dans la communauté *Anonymous* peut lui être attribué ; chaque tweet écrit sur @altNASA permet possiblement à l'agence de contourner la censure.

La technologie permet aussi aux différentes configurations de possession d'être plus ou moins durable, en faisant donc, pour ainsi dire, des régimes de propriété. En prêtant sa matérialité aux pratiques communicationnelles par lesquelles des relations possessives sont tissées, la technologie offre donc une certaine stabilité et prévisibilité à la possession (Bencherki et Cooren, 2011). Ainsi, si dans le cas des consultants, on peut supposer qu'il existait une relation contractuelle quant à la propriété légale, par l'organisation du fruit de leur travail, cette propriété doit néanmoins être mise en œuvre tangiblement, ce que permet la base de données. Les deux autres cas sont plus éloquents, puisqu'il n'existe évidemment pas de contrat en vertu duquel certaines prouesses d'hackers appartiennent légalement à *Anonymous* (il s'agit en fait pour la plupart d'activités illégales, voire criminelles), alors que le cas des employés faisant partie du mouvement #resist visent justement à contrer la loi. Dans ces deux derniers cas, pourtant, les chercheurs ont pu visiter les plateformes en question des années après les faits et néanmoins observer la configuration de relations possessive et constater que *Anonymous* et #resist avaient bel et bien des actions diverses à leur crédit, démontrant que là aussi, une forme de propriété durable est possible grâce à la technologie, même sans renfort légal.

Au-delà de son rôle d'appareil de capture de l'action individuelle, la technologie déploie et reproduit aussi les implications politiques de la propriété et de la possession. Comme nous le verrons dans la prochaine section, la technologie joue un rôle dans la distribution plus ou moins équitable de l'agentivité. Le cas d'une exclusion totale - comme théorisée dans la conception légale de la propriété qui prédomine - n'est qu'un cas extrême. Définir la propriété par l'exclusion absolue peut donner l'impression que toute autre distribution de l'agentivité est juste : du moment que l'on n'exclue pas entièrement les autres, alors ils devraient se contenter de ce qu'on leur offre. Pourtant, la possession peut être partagée et opère par degrés ; elle est toujours ouverte à des débats sur la manière dont elle répartit les agentivités. Ainsi, certaines autres situations, sans totalement exclure qui que ce soit, peuvent néanmoins être problématiques.

4. Les enjeux politiques des technologies numériques dans la constitution de l'organisation

Penser à la propriété et à la possession à travers la théorisation de Tarde, conjointement avec les approches CCO, montre que la possession ne consiste pas tant à posséder *quelque chose* (et à empêcher les autres de la posséder aussi). Elle concerne plutôt l'attribution et l'appropriation, et le partage, de l'*action*. En accord avec la théorie de la propriété du travail de Locke (1689/1821) et la critique de celle-ci par Marx, la question de la possession - par exemple d'outils de production ou du labeur de ses travailleurs - est en effet intimement liée à la question de l'agentivité.

Certains ont suggéré que le capitalisme contemporain profite de la fragilité, de la fluidité et de l'insécurité du travail en comparaison aux luttes de classes plus traditionnelles et ont proposé que le « capitalisme communicationnel » ne repose plus sur des catégories classiques comme la propriété (Dean, 2009). Cependant, comme le soulignent Kuhn, Ashcraft et Cooren (2017), l'histoire de la soi-disant « évolution » du monde du travail a été racontée à maintes reprises, la

fragmentation de celui-ci étant constamment présentée comme un phénomène « nouveau ». On peut donc douter que le capitalisme ait délaissé la notion de propriété, alors qu'il s'appropriait de nouveaux territoires, dont les technologies numériques : la propriété n'a fait que prendre des formes nouvelles qui nous l'ont fait perdre de vue et nous ont rendu moins vigilants face aux processus de dépossession.

Comprendre l'implication politique des technologies dans les organisations requiert donc que l'on observe comment elles contribuent à certaines redistributions de la capacité d'agir. En effet, les nouvelles technologies, et les algorithmes en particulier, mettent en « boîte noire » et rendent opaques les considérations politiques qui guident cette redistribution, si bien que le travail des chercheurs est de déplier ces « schémas de valorisation, croyances et standards éthiques » qui guident le contrôle du travail et la division et l'allocation des tâches (Faraj *et al.*, 2018, 65). Les nouvelles technologies offrent une architecture (Bazet *et al.*, 2017 ; Hémont *et al.*, 2017) qui participe à défaire les relations de possession préexistantes et à segmenter les tâches en items qu'elles peuvent plus facilement capturer, par exemple en découpant le travail de chauffeurs en « trajets » exécutés plus ou moins vite ou celui de développeurs, en bouts de code à livrer dans un temps donné (Bucher *et al.*, 2021). Cela se fait parfois sans considérer si ces découpages correspondent à la réalité humaine (Milan, 2015). En se substituant à ceux qui définissent les tâches plutôt que ceux qui les exécutent, les nouvelles technologies ne remplacent parfois pas tant les travailleurs que les gestionnaires (Quignon, 2022).

L'étude de Bucher, Schou et Waldkirch (2021) est révélatrice de ces enjeux. Les chercheurs ont observé comment les travailleurs dont les tâches sont supervisées par des plateformes, telles que Uber, interagissent avec celles-ci, alors qu'ils ne connaissent pas les présupposés qui servent de base à la décision sur ces plateformes. Par exemple, les travailleurs ne savent pas toujours à partir de quel seuil de performance ils vont recevoir plus régulièrement du travail ou dans quelle mesure des commentaires négatifs de clients peuvent mener à des formes de sanctions. Ce que l'étude révèle, c'est que les travailleurs doivent souvent réaliser du travail additionnel pour rendre leurs tâches évaluables et appropriables par ces plateformes. Par exemple, ils vont offrir des services additionnels aux clients sans qu'ils ne soient prévus par la plateforme ou même, dans certains cas, leurs accorder des rabais informels, pour que ceux-ci leur laissent de bons commentaires. Pour que leur travail soit appropriable, ils doivent aussi, paradoxalement, accomplir certaines tâches « sous le radar », donc en-deçà du seuil de capture de la plateforme, pour préparer celles qu'ils veulent effectivement lui attribuer.

Ainsi, cette étude montre - contrairement à la présomption que les individus s'opposent à l'appropriation de leur travail - que les travailleurs fournissent des efforts actifs pour attribuer leur travail à la plateforme, puisque ce partage de leurs actions avec l'organisation est la condition de leur évaluation et de leur rémunération. Le manque de transparence de l'algorithme, toutefois, crée une situation d'injustice en exigeant un travail additionnel de la part du travailleur pour rendre son travail appropriable, alors même que les attentes de la plateforme ne sont pas entièrement connues. En ce sens, l'agentivité des travailleurs est en partie niée, dans la mesure où une certaine part de leur travail, dont ce travail préparatoire, n'est pas capturée par l'algorithme et, donc, n'est pas reconnue et rémunérée.

Mieux prendre en compte la manière dont la propriété et la possession redistribuent l'agentivité permet de prolonger les conversations en cours sur le capitalisme communicationnel,

qui suggèrent que les nouvelles formes de communication dépolitisent les messages et étouffent la contestation (Dean, 2005). Ce que les études que nous avons parcourues démontrent, c'est que la communication ne doit pas être comprise comme une simple expression de mécontentement et l'attente d'une réponse qui ne vient jamais de ceux qui sont au pouvoir ; elle doit plutôt être analysée comme une reconfiguration performative des relations possessives : ce n'est pas qu'un message, mais une tentative active de redistribution de l'agentivité, comme dans le cas des travailleurs de Bucher, Schou et Waldkirch (2021), mais aussi des consultants de Schoeneborn (2013), des hackers de Dobusch et Schoeneborn (2015) et des fonctionnaires de Dawson et Bencherki (2021). Dans tous ces cas, les individus en question ne se sont pas opposés à l'appropriation de leurs actions par l'organisation (par exemple, en exprimant leur désaccord et en attendant une réaction de leur direction), mais ont eux-mêmes participé aux pratiques possessives pour les orienter vers une distribution de l'agentivité qui leur paraissait plus équitable.

En prétendant que, pour lutter contre les abus des possesseurs, les démunis doivent rejeter les notions mêmes de propriété et de possession, comme le font parfois certains auteurs prétendant résister contre le « matérialisme » de notre société de consommation (e.g., Fromm, 1976), on leur demande peut-être de se contenter de leur situation. Entre autres, alors que l'on pense être entré dans une société d'information et dans un capitalisme informationnel où la propriété a moins d'importance (Fuchs, 2010), on risque de priver les individus de leur capacité à se réapproprier la signification de leurs expériences. En effet, pour Tarde (1893), l'*appropriation* au sens de la compréhension intellectuelle n'est qu'un cas particulier de l'appropriation plus générale ; autrement dit, tout événement a un sens multiple « selon les forces [...] qui s'en emparent » (Deleuze, 1962, 4). Sans possession, ainsi, les gens sont non seulement écartés de leurs propres actions, mais aussi des outils dont ils ont besoin pour donner un sens à cette dépossession (Butler et Athanasiou, 2013). Alors que les technologies numériques rendent de plus en plus intangible l'appartenance des actions d'un individu à l'action collective -par exemple, le militantisme en ligne étant découplé des partis politiques traditionnels (Theviot, 2018) - c'est aussi la signification de ses propres actions que l'individu perd.

Tant que nous ne reconnaissons pas que la possession est la force constitutive en jeu dans le rapport entre technologie et organisation, nous risquons de continuer de croire que l'inégalité et l'exclusion ne sont que des épiphénomènes du capitalisme, qui ne relèvent pas de nous en tant que chercheurs en communication organisationnelle. Cependant, lorsque nous reconnaissons que les organisations agissent et existent notamment en tant que la technologie permet l'appropriation de l'action individuelle, alors nous n'avons d'autre choix que de nous demander si, en tissant le « tissu de communication » qui forme l'organisation (Taylor, 1988), nous risquons de donner la priorité à la constitution et à l'action de certains êtres au détriment d'autres. Il faut nous demander, dans nos codes et algorithmes, comment s'opère l'appropriation de l'action et son attribution à l'organisation ? Il faut nous demander « de qui ou quoi la technologie s'approprie-t-elle l'action ? » et « à qui ou à quoi l'attribue-t-elle ? », non pas parce que « qui » ou « quoi » préexistent aux relations possessives, mais précisément parce que c'est la constitution et l'existence mêmes de ces êtres qui sont en jeu.

Poser ces questions peut nous aider à reconnaître que les études sur les nombreuses nouvelles formes de travail présumées, dont le travail basé sur une plateforme et la surveillance algorithmique que nous avons évoqué (Bucher *et al.*, 2021 ; Faraj *et al.*, 2018), mais aussi, par exemple, les configurations de travail flexibles (Cnossen, 2021) et la glorification de

l'entrepreneuriat (Jones et Murtola, 2012), ne résolvent pas les luttes entourant la propriété, mais omettent simplement de s'y engager. Comme le souligne Mumby (2020), les questions d'accumulation ne se situent pas seulement dans les murs de l'usine traditionnelle, mais s'étendent bien au-delà, voire à ce que nous considérons comme nos loisirs, notamment à travers des pratiques communicationnelles telles que le *branding*³, qui fonctionnent comme un dispositif d'appropriation communicative (voir aussi Mumby, 2016).

Il est possible de résister au capitalisme avec ses propres armes, répondant ainsi à l'appel de Tarde (1893) à combattre la possession par la possession elle-même, et trouver des moyens pour les (dé)possédés de se réapproprier leurs possesseurs en retour. Le capitalisme contemporain opère différemment des formes conventionnelles d'accumulation, mais on peut lui opposer des formes de propriété et de possession tout aussi différentes pour se réapproprier ce dont il s'est emparé. Il existe déjà des alternatives bien établies à la propriété privée de l'organisation, telles que les coopératives (e.g., Cheney *et al.*, 2014), bien qu'elles nous maintiennent dans les limites d'une vision juridique de la propriété. Il existe bien d'autres manières de capter et de s'approprier les personnes, les outils, les organisations, les projets... et de construire des relations différentes, la possession pouvant être davantage *mutuelle* (Bencherki et Bourgoïn, 2019).

La littérature en études organisationnelles offre déjà de multiples exemples de tels efforts de résistance, inscrits dans la matérialité et la technologie, mais ne les a pas conceptualisés comme des luttes pour la possession. Les travailleurs utilisent l'équipement de leur employeur pour des projets personnels et, ce faisant, regagnent leur identité professionnelle (Anteby, 2003, 2008) ; certains se réapproprient l'organisation en parlant en son nom et en la pastichant sur Twitter (Albu et Etter, 2016) ; d'autres encore utilisent les réseaux sociaux pour créer une organisation temporaire avec des pairs au-delà de leur propre employeur pour reconquérir le sens de leur travail (Sergi et Bonneau, 2016). Considérer ces exemples comme autant de tentatives de la part des plus démunis de rétablir des relations possessives plus équitables révèle que ce qui est en jeu n'est pas seulement l'accès à un espace de travail, à un équipement ou à une plateforme pour s'exprimer : il s'agit de savoir comment ces personnes peuvent récupérer leur capacité d'agir afin de poursuivre leur existence. Par conséquent, les chercheurs en études organisationnelles doivent s'intéresser à l'espace qu'accordent les nouvelles technologies à de possibles contestations et renégociations de la propriété et de la possession de l'action et, ainsi, à la redistribution de l'agentivité.

³ Le *branding* est « un discours stratégique visant à influencer la signification de manière à créer une quelconque valeur » et visait initialement à « différencier les produits génériques les uns des autres afin que les fabricants rendent leurs produits distincts et reconnaissables » (McDonald, 2017, 1).

Bibliographie

- AKRICH, M. (1992), « The De-scription of Technical Objects », in Bijker, Wiebe E., Law, John (dir.), *Shaping Technology/Building Society*, MIT Press, 1992, pp. 205 à 224.
- ALBU, O. B., ETTER, M. (2016), « Hypertextuality and Social Media: A Study of the Constitutive and Paradoxical Implications of Organizational Twitter Use », *Management Communication Quarterly*, Vol. 30, N° 1, pp.5 à 31.
- ALEXANDER, G. S., PEÑALVER, E. M. (dir.) (2010), *Property and community*, Oxford University Press, Oxford.
- ANTEBY, M. (2003), « La « perruque » en usine: Approche d'une pratique marginale, illégale et fuyante », *Sociologie du travail*, Vol. 45, N° 4, pp. 453 à 471.
- ANTEBY, M. (2008), « Identity incentives as an engaging form of control: Revisiting leniencies in an aeronautic plant », *Organization Science*, Vol. 19, N° 2, pp. 202 à 220.
- BANERJEE, S. B., ARJALIÈS, D.-L. (2021), « Celebrating the end of enlightenment: Organization theory in the age of the anthropocene and Gaia (and why neither is the solution to our ecological crisis) », *Organization Theory*, Vol. 2, N°4, pp. 1 à 24.
- BANERJEE, S. B., JERMIER, J. M., PEREDO, A. M., PEREY, R., et REICHEL, A. (2020), « Theoretical perspectives on organizations and organizing in a post-growth era », *Organization*, Vol. 28, N° 3, pp. 337 À 357.
- BARAD, K. (2007), *Meeting the universe halfway: Quantum physics and the entanglement of matter and meaning*, Duke University Press, Durham.
- BAZET, I., Hémont, F., MAYÈRE, A. (2017), « Entretien avec Yves Jeanneret », *Communication. Information médias théories pratiques*, Vol. 34, N° 2.
- BENCHERKI, N. (2016), « How things make things do things with words, or how to pay attention to what things have to say », *Communication Research and Practice*, Vol. 2, N° 3, pp. 272 à 289.
- BENCHERKI, N., BOURGOIN, A. (2019), « Property and organization studies », *Organization Studies*, Vol. 40, N° 4, pp. 497 à 513.
- BENCHERKI, N., COOREN, F. (2011), « Having to be: The possessive constitution of organization », *Human Relations*, Vol. 64, N° 12, pp. 1579 à 1607.
- BRUMMANS, B. H. J. M. (dir.), (2018), *The agency of organizing: Perspectives and case studies*, Routledge, Londres.
- BUCHER, E. L., SCHOU, P. K., WALDKIRCH, M. (2021), « Pacifying the algorithm— Anticipatory compliance in the face of algorithmic management in the gig economy », *Organization*, Vol. 28, N° 1, pp. 44 à 67.
- BUTLER, J., ATHANASIOU, A. (2013), *Dispossession: The performative in the political*, Polity, Cambridge.
- CALLON, M., LAW, J. (1995), « Agency and the hybrid collectif », *The South Atlantic Quarterly*, Vol. 94, N° 2, pp. 481 à 507.

- CASE, P., PIÑERO, E. (2006), « Aesthetics, performativity and resistance in the narratives of a computer programming community », *Human Relations*, Vol. 59, N° 6, pp. 753 à 782.
- CASTOR, T., COOREN, F. (2006), « Organizations as hybrid forms of life: The implications of the selection of agency in problem formulation », *Management Communication Quarterly*, Vol. 19, N° 4, pp. 570 à 600.
- QUIGNON, C. (2022). « L’algorithme se met au travail », *Le Monde*, 22 février, pp. 20 à 21.
- CHENEY, G., CRUZ, I. S., PEREDO, A. M., NAZARENO, E. (2014), « Worker cooperatives as an organizational alternative: Challenges, achievements and promise in business governance and ownership », *Organization*, Vol. 21, N° 5, pp. 591 à 603.
- CNOSSSEN, B. (2021), « Creative work, self-organizing and autonomist potentiality: Snapshots taken from Amsterdam’s art factories », *European Journal of Cultural Studies*, Vol. 24, N° 2, pp. 394 à 410.
- COLLINS, R. (1988), « The Micro Contribution to Macro Sociology », *Sociological Theory*, Vol. 6, N° 2, pp. 242 à 253.
- COOPER, R. (2005), « Peripheral vision: Relationality », *Organization Studies*, Vol. 26, N° 11, pp. 1689 à 1710.
- COOREN, F. (2004), « Textual agency: How texts do things in organizational settings », *Organization*, Vol. 11, N° 3, 373 à 393.
- COOREN, F. (2010), *Action and agency in dialogue: Passion, ventriloquism and incarnation*, John Benjamins, Amsterdam.
- COOREN, F. (2018), « Materializing communication: Making the case for a relational ontology », *Journal of Communication*, Vol. 68, N° 2, pp. 278 à 288.
- COOREN, F. (2020), « Beyond entanglement: (Socio-) materiality and organization studies », *Organization Theory*, Vol. 1, N° 3, pp. 1 à 24.
- COURPASSON, D. (2017), « Beyond the hidden/public resistance divide: How bloggers defeated a big company », *Organization Studies*, Vol. 38, N° 9, pp. 1277 à 1302.
- DAFT, R. L., STEERS, R. M. (1986), *Organizations: A micro/macro approach*, The Scott, Foresman series in management and organizations, Scott Foresman & co.
- DAWSON, V. R., BENCHERKI, N. (2021), « Federal employees or rogue rangers: Sharing and resisting organizational authority through Twitter communication practices », *Human Relations*, pp.1 à 54.
- DE MATOS ALVES, A. (2018), « Platform humanism and internal opacity: The limits of online service providers’ transparency discourse », *Digital Culture & Society*, Vol. 4, N° 2, pp. 107 à 136.
- DEAN, J. (2005), « Communicative capitalism: Circulation and the foreclosure of politics », *Cultural Politics: An International Journal*, Vol. 1, N° 1, pp. 51 à 74.
- DEAN, J. (2009), *Democracy and other neoliberal fantasies: Communicative capitalism and left politics*, Duke University Press, Durham.
- DELEUZE, G. (1962). *Nietzsche et la philosophie*. Presses universitaires de France.

- DELEUZE, G., GUATTARI, F. (1976), *Capitalisme et schizophrénie 2: Mille plateaux*, Éditions de minuit, Paris.
- DOBUSCH, L., SCHOENEBORN, D. (2015), « Fluidity, identity, and organizational: The communicative constitution of anonymous », *Journal of Management Studies*, Vol. 52, N° 8, pp. 1005 à 1035.
- EMIRBAYER, M. (1997), « Manifesto for a relational sociology », *American Journal of Sociology*, Vol. 103, N° 2, pp. 281 à 317.
- FARAJ, S., AZAD, B. (2012), « The materiality of technology: An affordance perspective », in Leonardi, Paul M., Nardi, Bonnie A., Kallinikos, Jannis (dir.), *Materiality and organizing: Social interaction in a technological world*, Oxford University Press, 2012, pp. 237 à 258.
- FARAJ, S., PACHIDI, S., SAYEGH, K. (2018), « Working and organizing in the age of the learning algorithm », *Information and Organization*, Vol. 28, N° 1, pp. 62 à 70.
- FROMM, E. (1976), *To have or to be?*, Harper & Row, New York.
- FUCHS, C. (2010), « Labor in informational capitalism and on the internet », *The Information Society*, Vol. 26, N° 3, pp. 179 à 196.
- HÉMONT, F., MAYÈRE, A., BAZET, I., BOUILLON, J.-L. (2017), « Technologies de l'information et de la communication et « architexture » organisationnelle », *Communication. Information médias théories pratiques*, Vol. 34, N° 2.
- JAMES, W. (1892), *Text-book of psychology*, Macmillan and Co, New York.
- JONES, C., MURTOLA, A.-M. (2012), « Entrepreneurship and expropriation », *Organization*, Vol. 19, N° 5, pp. 635 à 655.
- KUHN, T. R., ASHCRAFT, K. L., COOREN, F. (2017), *The work of communication: Relational perspectives on working and organizing in contemporary capitalism*, Routledge, Londres.
- LAMBOTTE, F., DE MEYERE, D., ANDRY, T., DUMONT DE CHASSART, P. (2018), « L'intelligibilité des données massives de l'activité socio-numérique: De la conception du dispositif à la construction de sens en contexte », *Communication et organisation*, Vol. 54, pp. 149 à 167.
- LATOUR, B. (2005), *Reassembling the social: An introduction to actor-network-theory*, Oxford University Press, Oxford.
- LATOUR, B., JENSEN, P., VENTURINI, T., GRAUWIN, S., BOULLIER, D. (2012), « 'The whole is always smaller than its parts'—a digital test of Gabriel Tarde's monads », *The British Journal of Sociology*, Vol. 63, N° 4, pp. 590 à 615.
- LEONARDI, P. M. (2013), « When Does Technology Use Enable Network Change in Organizations? A Comparative Study of Feature Use and Shared Affordances », *MIS Quarterly*, Vol. 37, N° 3, pp. 749 à 775.
- LOCKE, J. (1821), *Two treatises of government*, Whitmore and Fenn, and C. Brown, London.
- MCDONALD, J. (2017), « Branding », in *The International Encyclopedia of Organizational Communication*. John Wiley & Sons.

- MILAN, S. (2015), « When algorithms shape collective action: Social media and the dynamics of cloud protesting », *Social Media + Society*, Vol. 1, N° 2, pp. 1 à 10.
- MINTZBERG, H. (1979), *The structuring of organizations: A synthesis of the research*, Prentice-Hall, Hoboken.
- MUMBY, D. K. (2016), « Organizing beyond organization: Branding, discourse, and communicative capitalism », *Organization*, Vol. 23, N° 6, pp. 884 à 907.
- MUMBY, D. K. (2020), « Theorizing struggle in the social factory », *Organization Theory*, Vol. 1, N° 2, pp. 1 à 14.
- NICHOLS, R. (2018), « Theft is property! The recursive logic of dispossession », *Political Theory*, Vol. 46, N° 1, pp. 3 à 28.
- ORLIKOWSKI, W. J. (2007), « Sociomaterial practices: Exploring technology at work », *Organization Studies*, Vol. 28, N° 9, pp. 1435 à 1448.
- ROSE, C. (2015), « The law is nine-tenths of possession: An adage turned on its head », in Chang, Yun-chien (dir.), *Law and Economics of Possession*, Cambridge University Press, 2015, pp. 40 à 64.
- SCHOENEBOERN, D. (2013), « The pervasive power of PowerPoint: How a genre of professional communication permeates organizational communication », *Organization Studies*, Vol. 34, N° 12, pp. 1777 à 1801.
- SERGI, V., BONNEAU, C. (2016), « Making mundane work visible on social media: A CCO investigation of working out loud on Twitter », *Communication Research and Practice*, Vol. 2, N° 3, pp. 378 à 406.
- SMITH, A. (1801), *An inquiry into the nature and causes of the wealth of nations*, (6^e ed., vol. 1), N. Kelly, Dublin.
- STENGERS, I. (2011), « William James. Naturalisme et pragmatisme au fil de la question de la possession », in Debaise, Didier (dir.), *Philosophie des possessions*, Les presses du réel, 2011, pp. 35 à 69.
- TARDE, G. (1893), *Monadologie et sociologie*, (J.-M. Tremblay, dir.), J.-M. Tremblay, Saguenay.
- TARDE, G. (1898), *Les lois sociales*, J.-M. Tremblay, Saguenay.
- TAYLOR, J. R. (1988), *Une organisation n'est qu'un tissu de communication: Essais théoriques*. Université de Montréal, Montréal.
- THEVIOT, A. (2018), « Militer sur Internet ou militer à (bonne) distance du parti: Entre exit et carrière militante : analyse « au microscope » de trajectoires d'(ex-)adhérents du Parti socialiste », *Politique et Sociétés*, Vol. 37, N° 2, pp. 133 à 155.
- WILLIAMSON, O. E. (1991), « Comparative economic organization: The analysis of discrete structural alternatives », *Administrative Science Quarterly*, Vol. 36, N° 2, pp. 269 à 296.